



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté N° 22-554 BAG

portant inscription au titre des monuments historiques
du parc Noisot
À FIXIN (Côte-d'Or)

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 17 mars 2022,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le parc Noisot situé à FIXIN (Côte-d'Or) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la protection, en raison de sa singularité dans le corpus des parcs du XIX^e siècle, comme exemple précoce de lieu de commémoration d'un personnage historique (Napoléon I^{er}), intégrant dans une même démarche musée du souvenir, statuaire et parc paysager, et pour la personnalité de son commanditaire, le grognard Claude Noisot ; en raison de sa dimension mémorielle rare, s'exprimant tant dans les éléments bâtis (fortin inspiré d'un bâtiment de l'île d'Elbe, « Cent marches », statue de « Napoléon s'éveillant à l'immortalité » de François Rude et deux bustes de François Rude et de Claude Noisot par Paul Cabet) que dans le choix des essences (pin laricio évoquant la Corse),

ARRETE

Article 1er : Est inscrit au titre des monuments historiques le parc Noisot, en totalité, y compris ses murs d'enceinte, ses parties bâties, ses sculptures, les Cent marches et les deux allées d'accès arborées à l'Est, situé à FIXIN (Côte-d'Or), sur les parcelles n°29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 45, 46, 48, 151, figurant au cadastre section OA de la commune de FIXIN (Côte-d'Or), tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté, et appartenant à la commune de FIXIN (Côte-d'Or), collectivité territoriale dont le siège social est en mairie, 21 route des Grands Crus 21220 FIXIN et identifiée sous le numéro SIREN 212102651 du répertoire des entreprises et des établissements ;

Celle-ci en est propriétaire par acte passé antérieurement au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Dijon, le **28 SEP. 2022**



Fabien SUDRY

Plan annexé à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques
du parc Noisot à FIXIN (Côte-d'Or)
en date du 28 SEP. 2022

Fabien Sudry
Fabien SUDRY



